

## Différend Canada - États-Unis

# Les travailleurs de l'industrie du bois d'œuvre se mobilisent

Toucher du bois ne suffira pas aux travailleurs québécois de l'industrie du bois d'œuvre pour conjurer la menace que représente, pour leurs emplois, le différend commercial qui oppose actuellement le Canada et les États-Unis.



Pour dresser un portrait complet de la situation, mais surtout pour identifier des pistes possibles d'action, la **Centrale des syndicats démocratiques** a organisé, au début du mois d'avril, à Québec, une rencontre avec des représentants des ministères québécois de l'Industrie et du Commerce ainsi que des Ressources naturelles. Près d'une centaine de travailleurs, membres de syndicats affiliés à la centrale, ont répondu à l'invitation.

### Une solidarité québécoise

« Il n'est pas question de rester sans rien faire face à cette crise commerciale dont le dénouement pourrait entraîner des pertes d'emploi à cause d'une baisse de compétitivité de l'industrie assortie d'une chute des ventes. La menace est réelle. Nous devons agir et nous allons le

faire en appuyant fermement la position du gouvernement du Québec qui, face à la menace protectionniste des États-Unis, souhaite que le commerce du bois d'œuvre se fasse selon les règles de l'Accord nord-américain de libre-échange (ALÉNA), mais en tenant compte des particularités du Québec », explique **François Vaudreuil**, président de la CSD.

La CSD s'est aussi engagée à faire des représentations auprès du ministre canadien du Commerce international, Pierre Pettigrew, afin qu'il prenne en considération les intérêts du Québec. « Il est important de créer une synergie dans l'industrie du bois d'œuvre et de s'assurer que chaque partenaire véhiculera le même message », poursuit-il. Avec la Colombie-Britannique et les provinces maritimes, le Québec constitue un des maillons importants de cette industrie.

### Des exportations contrôlées

Le commerce du bois d'œuvre a presque toujours été problématique entre le Canada et les États-Unis, mais un accord bilatéral, signé en 1996 entre les deux pays, a permis à l'industrie du sciage d'évoluer pendant cinq ans dans un climat de relative stabilité. Cet accord limitait les exportations de bois d'œuvre canadien à destination des États-Unis à 14,7 milliards de pieds mesure de planche (PMP). Au-delà de ce seuil, une pénalité s'appliquait.

Le Canada exporte, chaque année, pour environ 10 milliards de dollars de bois d'œuvre aux États-Unis, ce qui permet d'alimenter un tiers des besoins américains de bois, principalement dans le secteur de la construction résidentielle.

De gauche à droite : Martin Morissette, représentant du secteur réuni scierie, Benoît Plourde, président des secteurs réunis bâtiment et bois, François Vaudreuil, président de la CSD, André d'Arcy et Réjean St-Arnaud, ministère des Ressources naturelles, Jacques Gadbois, ministère de l'Industrie et du Commerce.



L'accord, que les producteurs américains souhaitent renouveler, a pris fin le 31 mars dernier, laissant au Canada toute la latitude d'acheminer vers son voisin du Sud autant de bois qu'il veut. La levée des restrictions, qui étaient prévues dans l'entente, la libre circulation du bois d'œuvre canadien ont fait craindre aux producteurs américains une inondation de leur marché domestique.

Aussi, dès le surlendemain de l'expiration du traité, ils ont réagi en déposant une pétition au gouvernement de Washington lui demandant d'intervenir et d'imposer sur les exportations canadiennes des droits compensatoires de 39,9 % et des mesures antidumping additionnelles

allant de 28 à 36 %. L'imposition des taxes et pénalités pourrait donc atteindre jusqu'à 75 %.

Lors de la rencontre d'information organisée par la CSD, les représentants du gouvernement québécois ont souligné que l'imposition au Canada d'un pour cent en droits compensatoires ou antidumping équivaldrait à 20 millions \$.

Dans une décision préliminaire rendue il y a quelques semaines à peine, la commission américaine du Commerce international a prétendu que les exportations de bois d'œuvre canadien représentent une menace réelle pour les États-Unis. Cet organisme, composé de six membres, a pour respon-

sabilité de scruter tout ce qui pourrait constituer pour l'économie américaine un préjudice ou une menace de préjudice ou ce soit en termes de pertes d'emploi ou de baisse de chiffres d'affaires.

### Feu vert à une enquête

La décision de la Commission donne le feu vert au département du Commerce américain, le plus gros ministère après celui de la Défense, pour poursuivre son enquête sur les pratiques commerciales canadiennes dans le secteur du bois d'œuvre ainsi que sur des allégations à l'effet que le Canada subventionne de façon déloyale cette industrie.

Il accordera donc une attention toute particulière aux droits de coupe demandés par les gouvernements au Canada pour l'exploitation des forêts sur les terres publiques. Ces droits sont, semble-t-il, inférieurs à ce que doivent payer les entreprises américaines pour obtenir le droit d'exploiter les forêts privées aux États-Unis, un écart qui alimente l'idée que les entreprises canadiennes bénéficient d'injustes subventions. Les Américains n'hésitent pas à avancer le chiffre de 5 milliards de dollars US.

Une voix discordante dans ce concert, celle des constructeurs et détaillants américains qui sont, quant à eux, d'un avis tout différent. Ils s'opposent, en effet, à toute tentative visant à limiter les importations canadiennes de bois d'œuvre. Le bas prix des produits canadiens leur permet de bâtir des maisons moins coûteuses.

Quant au Canada, il se défend de verser une quelconque forme de subvention tout en accusant les États-Unis de faire preuve de protectionnisme. En outre, il estime que le problème des producteurs américains ne réside que dans leur inefficacité, ce qui les rend non concurrentiels par rapport aux Canadiens. ☺